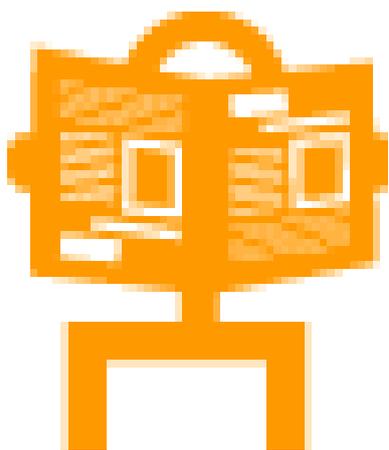


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3780>



CTPD du 28 Janvier

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: dimanche 30 janvier 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le CTPD 2nd degré sur les moyens des collèges et des lycées s'est tenu vendredi 28 janvier.

L'Inspecteur d'Académie a continué d'affirmer son optimisme pour la rentrée prochaine dans le 2nd degré malgré les dotations calamiteuses pour notre département.

Selon lui, **effectifs en hausse, dotations en baisse** aussi bien dans les collèges que dans les lycées ne devraient pas conduire aux dégradations que nous avons dénoncées ...

Toujours est-il que le **H/E dans les collèges diminue** ce qui conduira inévitablement à des hausses d'effectifs dans les classes. Si l'Inspecteur d'Académie a indiqué que les décharges statutaires sont comprises dans la dotation, il faudra imposer au chef d'établissement de bien les attribuer toutes (labos, TICE, UNSS, chorale) dans la répartition des moyens par discipline. C'est le CA qui décide de cette répartition ! Ne pas céder au chantage que c'est au détriment des élèves ... sinon, pourquoi ne ferions-nous pas 30 h par semaine dont 12 gratuites !

En CTPD, l'Inspecteur d'Académie a affiché 3 objectifs :

- maintenir un E/D proche de celui de 2010 ;
- limiter la baisse du H/E à 5 centièmes ;
- ne pas répercuter la baisse du H/E aux collèges ZEP.

Dans les CA, prenons appui sur ces déclarations pour limiter les dégradations.

D'autre part, aucune assurance n'est vraiment donnée sur le **respect de la carte scolaire** : les dérogations seront limitées, nous a-t-on dit, mais dans la mesure du possible ... Le risque pour certains établissements de se retrouver en septembre avec des classes surchargées est donc bien réel !

Enfin, nous n'avons pas manqué de faire remarquer que **depuis la fusion des 3 collèges de Puisaye, leur dotation baissait** alors que leurs effectifs augmentaient. Mais comme elle est encore supérieure à celle des autres collèges, ils doivent s'estimer encore privilégiés ... de travailler sur 3 sites sans doute.

Dans les lycées, si les **dotations diminuent avec la réforme des lycées**, n'y voyez aucun lien avec la réforme en cours ! Il faut simplement revoir nos habitudes de fonctionnement ... Ce qui signifie accepter davantage de classes (puisque les horaires disciplinaires ont diminué), bénéficier moins facilement de l'heure de 1ère chaire (puisque'il y a désormais un tronc commun qui permet de regrouper des L, ES et S), d'avoir des tentatives de majoration de service de la part des chefs d'établissement si vous avez trop de petits groupes !

Au moment des CA, il faudra poser des questions précises sur l'organisation en 1ère prévue pour l'an prochain pour montrer aux parents et aux élèves les dangers et les aberrations de la réforme, notamment s'il y a des tentatives de regrouper les élèves des différentes séries dans le tronc commun.

Nous avons bien entendu voté contre ces projets de répartition d'heures. Ce ne fut malheureusement pas toujours le cas des représentants des autres organisations syndicales ...

Merci à FO qui, par son refus de vote, a permis que la dotation sur les collèges obtienne une majorité de votes POUR !

Merci à l'UNSA qui s'est abstenu sur le vote de la répartition des moyens sur le lycée. Apparemment, ce syndicat pense toujours que la réforme n'est pas faite pour supprimer des postes !

Maintenant, dans les établissements, vont avoir lieu les discussions sur la répartition des heures et par voie de conséquence, les projets de suppression de postes. Soyez vigilants et exigez le respect des textes réglementaires. Les conseils d'administration doivent être réunis avant les vacances. C'est l'occasion de faire comprendre aux parents et aux élèves dans quelle situation se trouve l'Education.

La FSU appelle l'ensemble des personnels à une journée nationale de grève le 10 février.